

Corporate France 2018

- Saisissez l'opportunité d'un Taux de Rendement Annuel Brut de 6,08%¹ sur 8 ans environ² en l'absence d'Événement de Crédit
- Une solution d'investissement innovante indexée sur la signature de 5 grandes entreprises françaises
- Instrument financier non garanti en capital à l'échéance



Brochure commerciale

Durée d'investissement conseillée : 8 ans et 26 jours

Offre disponible du lundi 4 janvier 2010 au mercredi 10 mars 2010, avant 20 heures³

Éligibilité : assurance-vie, compte titres

Vie plus

Partenaire et tellement plus

¹ Taux de rendement brut global au terme des 8 ans, hors prélèvements sociaux et fiscaux, frais de gestion et frais sur entrée et versement.

² La durée de l'instrument financier est de 8 ans et 26 jours.

³ Offre valable jusqu'au mercredi 10 mars 2010, 20 heures pour les contrats multisupports Myrialis Vie distribués par la filière courtage Suravenir ainsi que Patrimoine Vie Plus, Capitalisation Vie Plus et les contrats labellisés (Activateurs Multifonds, Arcanes Expansion Avantages, Stratéor Vie, Capital Development, Royalys, Quivest Libre Patrimoine) distribués par Vie Plus. La période de commercialisation pourra être close par anticipation à la seule initiative de Suravenir ou de l'émetteur de l'instrument financier. L'émetteur de l'instrument financier se réserve le droit d'arrêter les investissements sur l'unité de compte dès lors que la collecte aura atteint 30 millions d'euros.

Une exposition à la signature de 5 grandes entreprises françaises

Un Taux de Rendement Annuel Brut de 6,08%¹ sur 8 ans environ²
en l'absence d'Événement de Crédit

Zoom sur le mécanisme

Si aucun Événement de Crédit n'est survenu durant les 8 ans environ², l'investisseur reçoit à l'échéance :

100% de la valeur nominale
+ un Gain de 61,08%
soit un Taux de Rendement Annuel Brut de
6,08%¹ sur 8 ans environ²

Illustration³ du mécanisme de remboursement

Scénario médian : en cas d'Événement de Crédit en cours de vie sur une des 5 Entités de Référence du panier équilibré

La valeur de marché résiduelle (appelée taux de recouvrement) de l'Entité de Référence impactée par un Événement de Crédit est calculée suivant un protocole de marché sous contrôle de l'ISDA.

Si le taux de recouvrement est égal à 35%, la valeur nominale remboursée à l'échéance est calculée ainsi :

80% (4 Entités non impactées) + [20% (Entité impactée) x 35%] = **87%**

Quel que soit le taux de recouvrement, la contribution au Gain de l'Entité impactée par un Événement de Crédit est considérée comme nulle.

Cette contribution étant égale à : 20% x 61,08% = 12,22%

Le Gain retenu correspond donc à : 61,08% - 12,22% = **48,86%**

L'investisseur reçoit donc à l'échéance : 87% + 48,86% = **135,86%**¹

Scénario défavorable : en cas d'Événement de Crédit en cours de vie sur toutes les Entités de Référence du panier équilibré et si celles-ci présentent toutes un Taux de Recouvrement nul :

L'investisseur perd dans ce scénario la totalité du capital initialement investi et ne reçoit aucun Gain à maturité.

Soulignons néanmoins le caractère extrême de ce scénario, qui correspond à la survenance d'un Événement de Crédit sur chacune des 5 grandes entreprises françaises cumulé à un Taux de Recouvrement nul pour chacune d'entre elles.

Dans un contexte de marché atypique marqué notamment par la raréfaction des liquidités et des prêts accordés aux entreprises, ces dernières se tournent vers les obligations pour faire face à leurs besoins de financement.

Compte tenu du contexte économique actuel plus risqué, elles émettent des obligations à des conditions potentiellement attractives pour les investisseurs.

Cette conjoncture offre donc aujourd'hui des rendements historiquement élevés⁴.

Corporate France 2018 offre ainsi une surperformance annuelle de 2,74% (taux swap Euribor 8 ans au 13/11/09) par rapport au taux sans risque si aucun Événement de Crédit ne survient parmi les Entités de Référence.

¹ Taux de rendement brut global au terme des 8 ans, hors prélèvements sociaux et fiscaux, frais de gestion et frais sur entrée et versement.

² La durée de l'instrument financier est de 8 ans et 26 jours.

³ Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit d'investissement. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Société Générale. Données hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement.

⁴ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

5 grandes entreprises françaises

Entités de Référence	Pays	Poids	Obligation de Référence	Notation Moody's ¹	Notation S&P ¹	Industrie S&P ¹
Pinault Printemps Redoute (PPR)	France	20%	FR0010208660	NR	BBB-	Distribution
Pernod Ricard	France	20%	FR0010398263	Ba1	BB+	Spiritueux
Lafarge	France	20%	FR0010032730	Baa3	BBB-	Construction
Société Air France	France	20%	FR0010185975	NR	NR	Transport aérien
Havas	France	20%	FR0000188476	NR	NR	Médias

¹ Source : S&P et Moody's au 17 Novembre 2009

Pinault Printemps Redoute (PPR)

Leader européen de la grande distribution et n°3 mondial des produits de luxe. PPR est construit autour de 6 branches opérationnelles : Fnac, Redcats Group, Conforama, CFAO, Puma et Gucci Group. Le groupe emploie environ 93 000 personnes. Le chiffre d'affaires du groupe s'est élevé à 20,2 milliards d'euros pour l'année fiscale 2008, en hausse de 2% par rapport à 2007, et le résultat net à 924 millions d'euros.

(www.ppr.com)

Pernod Ricard

Pernod Ricard SA est le n°2 mondial de la production et de la commercialisation de spiritueux. Depuis sa création en 1975, Pernod Ricard s'est développé de manière très soutenue. L'entreprise enregistre un chiffre d'affaires consolidé de 7,2 milliards d'euros en juin 2009, avec un résultat net part du groupe de 945 millions d'euros.

(www.pernod-ricard.com/fr)

Lafarge

Leader mondial de la production et de la commercialisation de matériaux de construction, Lafarge occupe une position de 1^{er} plan dans chacune de ses activités : n°1 mondial sur le ciment, n°2 mondial sur les granulats, n°3 mondial sur le béton et n°3 mondial sur le plâtre. Le groupe est présent dans 76 pays, avec 90 000 collaborateurs dans le monde. En 2008, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 19 milliards d'euros et un résultat net de 1,6 milliard d'euros.

(www.lafarge.com)

Havas

Havas est le n°7 mondial dans le secteur du conseil en communication. Le revenu par réseau d'activité se répartit entre les activités de réseau de communication intégrée et les interventions sur l'ensemble des métiers de la communication ; les activités de réseau d'expertise média ; les activités de réseau d'agences créatives. Le groupe compte près de 15 000 employés et est présent dans de nombreux pays notamment en Europe et en Amérique du Nord. En 2008, Havas a réalisé un chiffre d'affaires de 1,5 milliards d'euros et un résultat net de 104 millions d'euros.

(www.havas.fr)

Société Air France¹

Société Air France est l'une des deux compagnies aériennes filiales d'Air France KLM, 1^{er} groupe mondial de transport aérien en chiffre d'affaires, 1^{er} groupe européen en part de marché et 1^{er} groupe mondial en transport de fret aérien. Le capital de la société Air France est détenu à 100% par Air France KLM. Le groupe Air France KLM compte plus de 104 000 collaborateurs, 606 avions et 248 destinations au 31 mars 2008. Son chiffre d'affaires sur 9 mois au 31 décembre 2008 a enregistré une hausse de 3% par rapport à l'année 2007 et s'élevait ainsi à 18,9 milliards d'euros. Le résultat net part du groupe sur 9 mois au 31 décembre 2008 s'élevait à 309 millions d'euros.

(www.corporate.airfrance.com)

¹ Les données de Société Air France ne sont disponibles qu'à travers celles du groupe consolidé Air France KLM.

Principales caractéristiques financières

Avantages

■ L'investisseur bénéficie à l'échéance d'un Taux de Rendement Annuel Brut de 6,08%¹ sur 8 ans environ² en l'absence d'Événement de Crédit³ (définition en page 4) sur les 5 Entités du panier. En l'absence d'Événement de Crédit sur les 5 Entités du panier, l'investisseur bénéficie du remboursement de 100% de la valeur nominale ainsi que d'un Gain de 61,08%.

■ Une sélection de 5 grandes entreprises françaises.

Inconvénients

■ L'investisseur ne bénéficie pas d'une garantie du capital à l'échéance. Si un Événement de Crédit³ (définition en page 4 du présent document) survient sur une des 5 Entités de Référence du panier, l'investisseur subit une perte en capital à l'échéance.

■ En cas de survenance d'un Événement de Crédit³ sur une ou plusieurs Entités de Référence, le Gain versé à l'échéance est réduit de 20% par Entité impactée.

■ Les Entités Société Air France et Havas ne présentent pas de rating. Les autres Entités ont toutes une notation S&P inférieure ou égale à BBB-.

Ceci est un aperçu des termes et conditions. Les caractéristiques complètes sont disponibles dans le prospectus sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) et sur le site «prospectus.socgen.com».

Nom	Corporate France 2018
Type	Instrument financier de droit français
Devise	EUR
Émetteur	SG Option Europe (garanti par Société Générale (A+/Aa2/A+, au 17 novembre 2009))
Prix d'émission	100% le 15/03/2010
Garantie du capital	Instrument financier non garanti en capital
Période de commercialisation	du 04/01/2010 au 15/03/2010 ³
Date d'Émission	15/03/2010
Date d'Échéance	10/04/2018 (Durée de l'instrument financier : 8 ans et 26 jours)
Valeur de remboursement à l'échéance en l'absence d'Événement de Crédit	100% de la valeur nominale + un Gain de 61,08% soit un Taux de Rendement Annuel Brut de 6,08% ¹ sur 8 ans environ ²
Entités de Référence (Panier équilibré)	Pinault Printemps Redoute (www.ppr.com) Pernod Ricard (www.pernod-ricard.com/fr) Lafarge (www.lafarge.com) Société Air France (www.corporate.airfrance.com) Havas (www.havas.fr) Des contrats financiers dérivés ou CDS (Credit Default Swap) assurent le risque de crédit sur les 5 Entités de Référence. Un CDS est un contrat d'assurance protégeant une Entité (un Etat, une entreprise) contre un risque de crédit.
Événements de Crédit ⁴	Les 3 événements ci-dessous peuvent constituer un Événement de Crédit sur l'une des Entités de Référence : Faillite de l'Entité de Référence : C'est à dire tout document, déclaration, action ou décision administratifs confirmant que l'Entité de Référence ne peut plus faire face à ses obligations. Défaut de paiement : Inexécution par l'Entité de Référence d'une obligation de paiement exigible au titre d'une Obligation de l'Entité de Référence portant sur un montant égal ou supérieur au Seuil de Défaut de Paiement. Restructuration : Réduction du taux ou des intérêts payables, réduction du montant en principal dû à échéance, tout report d'échéance, tout changement dans le rang de priorité d'une Obligation ou tout changement de devise ou de composition de tout paiement, portant sur un montant égal ou supérieur au Seuil de Défaut. Ne constitue pas une Restructuration, la survenance ou l'annonce de l'un des événements décrits ci-dessus ou un accord portant sur un tel événement, lorsqu'il ne résulte pas directement ou indirectement d'une augmentation du risque de crédit sur une Entité de Référence ou d'une détérioration de sa situation financière.
Éligibilité	Assurance-vie, compte titres
Cotation	Bourse du Luxembourg
Nominal émis	Jusqu'à 100 000 000 EUR
Dénomination	1 000 EUR
Millième de part	Oui
Commission de rachat/souscription	Néant
ISIN	FR0010825760
Commission de distribution	Société Générale paiera au promoteur une rémunération annuelle égale à 0,7% maximum du Montant Nominal en cours
Marché secondaire	Liquidité quotidienne (fourchette achat/vente de 1%) dans des conditions normales de marché. Tout rachat anticipé se fera sur la base du prix de marché en vigueur. D'ici à l'échéance du 10/04/2018, la valeur de l'instrument financier évoluera en fonction de la courbe des spreads des CDS de chacune des Entités de Référence et des taux d'intérêts.

¹ Taux de rendement brut global au terme des 8 ans, hors prélèvements sociaux et fiscaux, frais de gestion et frais sur entrée et versement.

² La durée de l'instrument financier est de 8 ans et 26 jours.

³ Offre valable jusqu'au mercredi 10 mars 2010, 20 heures pour les contrats multisupports Myrialis Vie distribués par la filière courtage Suravenir ainsi que Patrimoine Vie Plus, Capitalisation Vie Plus et les contrats labellisés (Activeurs Multifonds, Arcanes Expansion Avantages, Stratéor Vie, Capital Development, Royals, Quilvest Libre Patrimoine) distribués par Vie Plus. La période de commercialisation pourra être close par anticipation à la seule initiative de Suravenir ou de l'émetteur de l'instrument financier. L'émetteur de l'instrument financier se réserve le droit d'arrêter les investissements sur l'unité de compte dès lors que la collecte aura atteint 30 millions d'euros. Une fois la période de commercialisation close, aucun versement ne pourra être accepté sur ce support d'investissement.

⁴ La définition exhaustive des Événements de Crédit est disponible sur le site de l'ISDA (www.isda.org).

Définition d'un Événement de Crédit

ISDA (International Swaps and Derivatives Association) est une association regroupant les principaux intervenants sur les produits dérivés (www.isda.org). ISDA a mis en place la standardisation d'une documentation pour régir les opérations sur les Événements de Crédit, et définit notamment les 3 types de défaut qui constituent un Événement de Crédit : Faillite de l'Entité de Référence, Défaut de Paiement et Restructuration. La définition exhaustive des Événements de Crédit est disponible sur le site de l'ISDA (www.isda.org).

Ces termes et conditions sont indicatifs et non exhaustifs.

Faillite de l'Entité de Référence

■ Tout document, déclaration, action ou décision administrative confirmant que l'Entité de Référence ne peut plus faire face à ses obligations (devient insolvable, est incapable de payer ses dettes à leur échéance...)

■ Ou voit ses organes compétents se réunir en vue de se prononcer sur une résolution relative à la dissolution (sauf par voie de fusion), la liquidation, ou le dépôt de bilan de l'Entité de Référence.

Exemple	LYONDELLBASELL, filiale américaine
Secteur	Pétrochimie
Pays	États-Unis
Date de la mise en défaut	janv-09
Rating au moment de l'Événement de Crédit	D (S&P) / C (Moody's)
Événement de Crédit	Faillite (Chapitre 11 sous le régime américain des faillites)
Raison	Lourd endettement depuis le rachat pour 12,7 milliards de dollars de l'américain Lyondel par le néerlandais Basell... ...accentué par le ralentissement du secteur pétrochimique : forte chute des ventes et hausse des prix des matières premières qui ont cumulé l'endettement ¹

Défaut de Paiement

■ Inexécution par l'Entité de Référence, à la date d'exigibilité et au lieu de paiement prévu, d'une obligation de paiement au titre d'une ou plusieurs Obligations de l'Entité de Référence, après l'expiration de tout Délai de Grâce applicable ou réputé s'appliquer suite à la réalisation des conditions dont peut dépendre le commencement dudit Délai de Grâce, pour un montant total supérieur ou égal au Seuil de Défaut de Paiement (1 000 000 USD ou son équivalent dans la devise de référence).

Exemple	TXU EUROPE LTD
Secteur	Électricité
Pays	Grande Bretagne
Date de la mise en défaut	oct-02
Rating au moment de l'Événement de Crédit	NR (S&P) / Caa2 (Moody's)
Événement de Crédit	Défaut de Paiement
Raison	Défaut sur le paiement prévu de £130M d'intérêts d'obligations, après expiration du Délai de Grâce (30 jours) ²

Restructuration

■ Toute réduction du taux ou du montant des intérêts payables ou à courir initialement prévus ; du montant du coupon ou du principal dû à l'échéance ou aux dates de remboursement prévues initialement ; tout report d'échéance d'un remboursement d'intérêts et/ou de principal, tout abaissement du rang de priorité de paiement d'une Obligation ou tout changement de devise ou de composition de remboursement d'intérêts ou de principal, qui affecte une ou plusieurs Obligations pour un montant total supérieur ou égal au Seuil de Défaut (10 000 000 USD ou son équivalent dans la devise de référence) et n'est pas prévu dans les modalités de l'Obligation concernée en vigueur.

■ Ne constitue pas une Restructuration, la survenance ou l'annonce de l'un des événements décrits ci-dessus ou un accord portant sur un tel événement, lorsqu'il ne résulte pas directement ou indirectement d'une augmentation du risque de crédit sur une Entité de Référence ou d'une détérioration de sa situation financière.

Exemple	BRITISH ENERGY PLC
Secteur	Producteur nucléaire
Pays	Grande Bretagne
Date de la mise en défaut	févr-03
Rating au moment de l'Événement de Crédit	D (S&P) / Ca (Moody's)
Événement de Crédit	Restructuration
Raison	Programme de restructuration de la dette en accord avec les créanciers : report d'échéance du remboursement de leurs dettes en échange de £275M d'émission de nouvelles obligations émises ³

¹ Source : www.capital.fr / ² Source : www.telegraph.co.uk / ³ Source : www.statistics.gov.uk, Announcement of Formal Agreement on Proposed Restructuring

Informations Importantes

L'émission fait l'objet de «Final Terms» se rattachant au programme approuvé par la CSSF et formant ensemble un prospectus conforme à la directive 2003/71/EC. Le résumé du prospectus relatif aux titres ainsi que les «Final Terms» sont disponibles sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org). Le prospectus et les «Final Terms» sont disponibles sur le site «prospectus.socgen.com». Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique «facteurs de risques» du Prospectus.

L'ensemble des données est présenté hors frais et/ou fiscalité applicable au cadre d'investissement. Tout élément du présent document est communiqué à titre purement indicatif et n'a pas de valeur contractuelle. Avant tout investissement dans le produit, vous devez procéder, sans vous fonder exclusivement sur les informations qui vous ont été fournies, à votre propre analyse des avantages et des risques du produit du point de vue juridique, fiscal et comptable, en consultant si vous le jugez nécessaire, vos propres conseils en la matière ou tous autres professionnels compétents. Sous réserve du respect des obligations que la loi met à sa charge, Société Générale ne pourra être tenue responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant de l'investissement dans le produit. Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique «facteurs de risques» du Prospectus. La documentation relative au produit prévoira des modalités d'ajustement ou de substitution afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le ou les sous-jacents du produit ou, le cas échéant, la fin anticipée du produit. Le présent document ne constitue pas une offre de titres aux Etats-Unis et les titres ne sont pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le «Securities Act»). Les titres ne peuvent être ni offerts ni cédés aux Etats-Unis sans avoir été préalablement enregistrés ou exemptés d'enregistrement en vertu du Securities Act. Conformément à la Regulation S promulguée en application du Securities Act (la «Regulation S»), les titres sont/seront offerts exclusivement en dehors des Etats-Unis à un groupe déterminé d'investisseurs dans le cadre de transactions «offshore» («Offshore transactions») avec des «Non US Persons» (tels que ces termes sont définis dans la Regulation S). Les titres ne peuvent être offerts à nouveau et revendus qu'à des «Non US Persons» dans le cadre d'«Offshore transactions» conformément aux dispositions de la Regulation S relatives à la revente de titres. Nul n'est obligé ou n'a l'intention de procéder à l'enregistrement des titres en application du Securities Act ou de la réglementation financière de l'un des Etats des Etats-Unis.

Le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que, d'ici à l'échéance, le prix du produit pourra connaître une volatilité importante en raison de l'évolution des paramètres de marché et plus particulièrement de l'évolution du cours du sous-jacent et des taux d'intérêts. Les gains éventuels peuvent également être réduits par l'effet de commissions, redevances ou autres charges supportées par l'investisseur. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations fournies ne sont pas garanties bien que ces informations aient été établies à partir de sources sérieuses, réputées fiables. Les éléments du présent document sont fournis sur la base des données de marché constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

Lorsque l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'«Instrument Financier») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie (ci-après le «Contrat d'Assurance Vie»), l'instrument financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Cette brochure ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. Les conditions d'adhésion à ce contrat et de fonctionnement de l'unité de compte sont détaillées dans les conditions générales valant note d'information ou la notice. Lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du Contrat d'Assurance Vie sur l'instrument financier en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les adhérents audit contrat doivent être conscients d'encourir le cas échéant le risque de recevoir une valeur de remboursement inférieure à celle de leurs versements.

Risque de liquidité : l'instrument financier peut, le cas échéant, ne pas être facilement négocié sur un marché secondaire en raison de son manque ou son absence de liquidité. Dès lors, sauf engagement contraire lors de la vente de cet instrument financier, Société Générale ne saurait être tenue de le racheter ou de proposer des prix en cours de vie. Au cas où Société Générale proposerait néanmoins un tel rachat, le prix proposé par Société Générale tiendra compte des coûts de couverture ou de déboucement de la position que créerait pour elle un rachat secondaire. Ces coûts pourront dépendre fortement du contexte de marché.

Notations des agences de crédit : toutes notations attribuées aux Entités de Référence du panier par les agences de notation sont fondées sur la situation financière des Entités de Référence. Les notations reflètent seulement les opinions des agences de notation. Une notation n'est pas une recommandation d'achat, de vente, ou de détention de l'obligation et peut être l'objet de révision, suspension ou retrait à tout moment par l'agence de notation. Dans tous les cas, les agences de notation peuvent manquer de faire des changements de notation en réponse à des événements ultérieurs. Par conséquent, une notation de crédit ne peut complètement refléter les risques réels inhérents à l'obligation à une date donnée.

Risque de crédit : dans l'hypothèse où des sommes sont dues par (i) Société Générale (ou toute entité venant aux droits de Société Générale) en sa qualité de garant des Titres, et/ou (ii) l'Emetteur des Titres, vous prenez un risque de crédit sur Société Générale (ou toute entité venant aux droits de Société Générale) et/ou un risque de crédit sur l'Emetteur des Obligations. Dans le cadre de ces Obligations, vous prenez également un risque de crédit sur toute entité de référence.

Exposition au risque de crédit de l'Entité de référence et au risque de marché : les Obligations font référence à un portefeuille de crédits. Le paiement des intérêts par l'Emetteur dépend de la non survenance d'un Evénement de Crédit sur les entités de référence sous-jacentes pendant la durée de vie du produit. En cas de survenance d'un événement de crédit, la valeur de marché des Obligations, ainsi que les sommes dues par l'Emetteur pourront fluctuer significativement en votre défaveur en raison de la probabilité de la baisse de la rémunération attachée au produit. La documentation contractuelle relative à l'instrument financier peut, le cas échéant, prévoir des modalités d'ajustement ou de substitution afin de prendre en compte les conséquences sur l'obligation de certains événements extraordinaires pouvant affecter le ou les sous-jacent(s) de l'instrument financier ou, le cas échéant, la fin anticipée de l'instrument financier.

Vie plus
Partenaire et tellement plus

VIE PLUS, filière de SURAVENIR dédiée aux CGPI : Tour Franklin - TSA 33033 - 92919 PARIS LA DEFENSE Cedex.

SURAVENIR : Siège social : 232 rue Général Paulet - BP 103 - 29802 BREST CEDEX 9 - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 400 000 000 euros. Société mixte régie par le code des assurances / SIREN 330 033 127 RCS Brest. Société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles (61 rue Taitbout - 75009 PARIS)